

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101604910 DATE FACTURE : 13.12.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 13.12.2025 - B.L. N° 0300 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
4772505	HACHIS PARMENTIER EMMENTAL 300GR	4.00	PC	2.86	4.41	4.65	35.15%	5.5	11.44
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							35.15%		11.44
9072985	OT GUACAMOLE 200G	6.00	PC	2.80	3.78	3.99	25.93%	5.5	16.80
9072995	OT SAUM FUM NORV 4TR 130GR	12.00	PC	6.93	9.38	9.90	26.12%	5.5	83.16
9079125	OT LABEYRIE SF SAUVAGE 4TR 110G	12.00	PC	6.81	8.70	9.18	21.72%	5.5	81.72
9085775	OT TRUITE FUMEE FRANCE 4 TR 120G	12.00	PC	4.70	6.44	6.79	27.02%	5.5	56.40
9085805	OT TARAMA 255 G	16.00	PC	2.45	3.55	3.75	30.99%	5.5	39.20
9086195	OT TARAMA OEUF CABILLAUD 250G BLINI	6.00	PC	2.60	3.46	3.65	24.86%	5.5	15.60
9086215	OT BLINIS COCKTAIL X16 135G	36.00	PC	1.43	2.25	2.37	36.44%	5.5	51.48
Total famille 537 : TRAITEUR DE LA MER							27.58%		344.36
9034325	JBON FIN TSR 4TR 120G	6.00	PC	2.39	3.31	3.49	27.79%	5.5	14.34
8939497	JB SUP PARIS 4T VPF 160G CO PS	10.00	PC	1.49	2.04	2.15	26.96%	5.5	14.90
3331525	ROTI PORC CUIT 4T 140G	8.00	PC	1.39	2.36	2.49	41.10%	5.5	11.12
8945467	JB SUP PARIS 6T VPF 240G CO PS	10.00	PC	2.21	2.99	3.15	26.09%	5.5	22.10
8945457	JB SUP PARIS 2T VPF 80G CO PS	10.00	PC	1.07	1.56	1.65	31.41%	5.5	10.70
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							30.08%		73.16
3550407	DES DE JAMBON 2X75G CASINO PS	8.00	PC	1.41	1.94	2.05	27.32%	5.5	11.28
1304481	AM LARDON.FUM.DEC.2X100G CO PS	10.00	PC	1.68	2.61	2.75	35.63%	5.5	16.80
Total famille 595 : AIDE CULINAIRE CHARCUTERIE LS							32.53%		28.08
3541967	DUO PATE CAMP.FOIE 2X50G CO PS	6.00	PC	0.72	1.05	1.11	31.43%	5.5	4.32
Total famille 597 : PATES/RILLETES/FOIES GRAS LS							31.43%		4.32
2773445	AM BLANC PLT 4TR VF 160G CO	6.00	PC	1.48	2.16	2.28	31.48%	5.5	8.88
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE							31.48%		8.88
1606805	SAL SUCRINE DUO PVC 0,99E X18 ES Pays d'origine: ES	18.00	PC	0.67	0.94	0.99	28.72%	5.5	12.06
1498435	COURGE POTI 1.1/1.6KG X8 C1 FR Pays d'origine: FR	8.00	PC	1.43	2.27	2.39	37.00%	5.5	11.44
7798325	CHAMP BLANC BQ 200G 0,99E C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.81	0.94	0.99	13.83%	5.5	4.86
0418537	COURGE BUTT 1.2/1.5KG X8 C1 FR Pays d'origine: FR	8.00	PC	1.49	2.17	2.29	31.34%	5.5	11.92
2958617	CONCOMBRE 3/4 X12 C1 ES Pays d'origine: ES	12.00	PC	1.49	1.89	1.99	21.16%	5.5	17.88
3417511	AVOCAT 165/196G HASS PREM C22 PE Pays d'origine: PE	22.00	PC	0.55	0.94	0.99	41.49%	5.5	12.10
5558120	PERSIL PLAT BTE 130/160G X8 C1 FR Pays d'origine: FR	8.00	PC	0.92	1.41	1.49	34.75%	5.5	7.36
1821927	SAL LAITUE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.76	1.13	1.19	32.74%	5.5	4.56
1821917	SAL F CHENE BLONDE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.64	1.13	1.19	43.36%	5.5	3.84
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.59	0.84	0.89	29.76%	5.5	3.54
1398281	POIREAU VRAC 5KG C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	1.43	1.89	1.99	24.34%	5.5	7.15

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101604910 DATE FACTURE : 13.12.2025

Feuillet 2/4

0641391	CHAMP BLC PC.GEANT 2KG C1 PL/BE/NL Pays d'origine: PL	2.00	KG	3.46	6.63	6.99	47.81%	5.5	6.92
7559341	CAROTTE VRAC 6KG C1 FR PM Pays d'origine: FR	6.00	KG	0.66	1.22	1.29	45.90%	5.5	3.96
Total famille 500 : LEGUMES							33.32%	107.59	
6761337	CLEM FEUIL CORSE 6K CAL 2/3 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	KG	3.59	5.20	5.49	30.96%	5.5	21.54
9011975	POM CHANTCL 170/220 6K5 C1 FR Pays d'origine: FR	6.50	KG	1.79	2.83	2.99	36.75%	5.5	11.63
8924075	CITRON VRAC 5K CAL4 C2 ES Pays d'origine: ES	5.00	KG	1.81	2.83	2.99	36.04%	5.5	9.05
3608167	POM GALA 170/220 7KG C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	1.20	1.79	1.89	32.96%	5.5	8.40
9015875	DATTE MEDJOOL BONBON VRAC 3K IL Pays d'origine: IL	3.00	KG	11.15	18.95	19.99	41.16%	5.5	33.45
4919471	BANANE 18K5 PREM P20 C1 ANTILLES Pays d'origine: FR	18.50	KG	1.22	1.89	1.99	35.45%	5.5	22.57
9015025	RAISIN BLC ALEDO VRAC 5KG C1 ES Pays d'origine: ES	5.00	KG	2.35	3.40	3.59	30.88%	5.5	11.75
8454985	CLEM SAC EN JUTE 1K5 2/3 C1 ES Pays d'origine: ES	8.00	PC	2.96	4.26	4.49	30.52%	5.5	23.68
2534237	CLEM FINE DE BERKANE CAL1 10K C1 MA Pays d'origine: MA	10.00	KG	1.76	3.12	3.29	43.59%	5.5	17.60
Total famille 504 : FRUITS							36.22%	159.67	
8642635	PUREE POMME D.TERRE 2X200G Pays d'origine: FR	4.00	PC	2.59	3.74	3.95	30.75%	5.5	10.36
8021987	CIBOULETTE 11G Pays d'origine: FR	6.00	PC	1.63	2.34	2.47	30.34%	5.5	9.78
Total famille 506 : FRUITS LEGUMES 4EME/5EME GAMM							30.55%	20.14	
9685560	FROMAGE BLC ONCTUEUX 8% 500G	6.00	PC	2.28	3.47	3.66	34.29%	5.5	13.68
5237347	RICOTTA 10% 250G	6.00	PC	1.34	1.89	1.99	29.10%	5.5	8.04
Total famille 538 : FROMAGE UVCI							32.46%	21.72	
8814825	ODNV OEUFS X6 GROS PPA	16.00	PC	1.14	1.99	2.10	42.71%	5.5	18.24
Total famille 529 : OEUFS							42.71%	18.24	
9007245	MPX RIZ LAIT VANILLE 4X100G	6.00	PC	1.20	1.79	1.89	32.96%	5.5	7.20
6097521	MOUSSE LIEG CAFE 4X80G CO	6.00	PC	0.96	1.42	1.50	32.39%	5.5	5.76
4887190	AM CREM DESS SAV CHOCO 4X125G CO	6.00	PC	0.95	1.22	1.29	22.13%	5.5	5.70
9101965	MPX CREME DESSERT VANILLE 4X125G	6.00	PC	0.91	1.20	1.27	24.17%	5.5	5.46
9091715	CREME DESSERT CAFE X4 460G	6.00	PC	1.72	2.36	2.49	27.12%	5.5	10.32
9149575	MPX CREME UFS VANILLE 4X100G	4.00	PC	1.50	2.08	2.19	27.88%	5.5	6.00
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							28.12%	40.44	
5444151	FR BLC VELOUTE 3% 500G CO	6.00	PC	0.98	1.51	1.59	35.10%	5.5	5.88
5861937	ACTIVIA ARO 125G X 4 SAVEUR VANILLE	6.00	PC	1.49	2.24	2.36	33.48%	5.5	8.94
3917385	SLA PERLE DE LAIT VANILLE 125GX4	6.00	PC	2.09	2.88	3.04	27.43%	5.5	12.54
8918377	YOPLAIT YRT NAT SUC 4X125G	6.00	PC	1.08	1.73	1.82	37.57%	5.5	6.48
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							32.54%	33.84	
5989977	CAMEMBERT CDL LIKE 250G PCB 6	6.00	PC	1.77	2.36	2.49	25.00%	5.5	10.62
4383497	COULOMMIERS PRESIDENT 350G PS	7.00	PC	2.66	3.72	3.92	28.49%	5.5	18.62
6578867	ST ALBRAY GOUND ET CREMX 200G	8.00	PC	2.99	4.31	4.55	30.63%	5.5	23.92
8995605	CAMEMBERT LEPETIT 20% 250G	6.00	PC	2.54	3.25	3.43	21.85%	5.5	15.24
6435307	CAMBERT LE RUSTIQUE CLUB 250G	6.00	PC	2.03	2.74	2.89	25.91%	5.5	12.18
9158705	MPG ST FELICIEN 60% 180G	6.00	PC	1.90	2.99	3.15	36.45%	5.5	11.40
5931075	ST MARCELLIN X2 23%MG 160G	6.00	PC	2.51	3.36	3.55	25.30%	5.5	15.06
3045327	CAMEMBERT PDT 250G PS	6.00	PC	1.69	2.36	2.49	28.39%	5.5	10.14
8972395	POINTE DE BRIE LIKE CDL 30% 200G	8.00	PC	1.81	2.40	2.53	24.58%	5.5	14.48
4028167	CAPRICE DES DIEUX 200G PS	6.00	PC	2.68	3.60	3.80	25.56%	5.5	16.08
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							27.46%	147.74	
6132625	PAIN AU LAIT PEPITES CHOCO X8	9.00	PC	1.16	1.37	1.45	15.33%	5.5	10.44
1301875	PAIN MIE AMERIC COMPL.550G CO	10.00	PC	1.05	1.46	1.54	28.08%	5.5	10.50
1301885	PAIN MIE AM.NATURE 550G CO	10.00	PC	1.05	1.46	1.54	28.08%	5.5	10.50
9096055	OT TOAST ROND BRIOCHE 250G MPX	10.00	PC	1.00	1.32	1.39	24.24%	5.5	10.00
9096045	OT TOAST ROND NATURE 280G MPX	10.00	PC	1.00	1.41	1.49	29.08%	5.5	10.00
9095775	OT TOAST SEIGLE TE 250 G	10.00	PC	1.65	2.17	2.29	23.96%	5.5	16.50
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							24.95%	67.94	
8410057	TRESSEE NATURE 500G SS ADD	6.00	PC	3.12	4.47	4.72	30.20%	5.5	18.72
9102285	OT MPX GALETTE ROIS FRANGIPANE 400G	16.00	PC	3.49	4.45	4.69	21.57%	5.5	55.84
9095735	OT COURONNE BRIOCHEE 350G	10.00	PC	2.58	3.78	3.99	31.75%	5.5	25.80
7014821	CROISSANT X10 400G CO	6.00	PC	2.03	3.11	3.28	34.73%	5.5	12.18
9109600	PAIN AU CHOC X8 360G CO	10.00	PC	1.51	2.32	2.45	34.91%	5.5	15.10
Total famille 542 : VIENNOISERIE INDUSTRIELLE							28.16%	127.64	
9102595	MPX BEURRE DEMI-SEL 250G	20.00	PC	2.20	2.83	2.99	22.26%	5.5	44.00
9165135	PSDT BEURRE DOUX 82% 250G	10.00	PC	2.57	3.50	3.69	26.57%	5.5	25.70
Total famille 562 : BEURRES							23.91%	69.70	
9118265	MPX EMMENTAL 250G	20.00	PC	2.15	2.83	2.99	24.03%	5.5	43.00
8098605	PARMIG REG RAPE AOP 28%MG 60GR	12.00	PC	1.08	1.41	1.49	23.40%	5.5	12.96
9118915	MPX COMTE RAPE 4M 140G	16.00	PC	1.94	2.74	2.89	29.20%	5.5	31.04
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							25.87%	87.00	

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101604910 DATE FACTURE : 13.12.2025

5658927	STE MAURE SOIGNON 23% 200GR PS	6.00	PC	2.05	2.81	2.96	27.05%	5.5	12.30
2295657	BLEU DES CAUSSES 125G CO CVI	6.00	PC	1.73	2.36	2.49	26.69%	5.5	10.38
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							26.89%	22.68	
3640637	TARTIDOU NATURE 150G 24% CO	12.00	PC	0.67	0.93	0.98	27.96%	5.5	8.04
7843675	TRANCHES CHEDDAR MATURE 160G	14.00	PC	2.03	3.27	3.45	37.92%	5.5	28.42
9912001	PHILADELPHIA NATURE 150G	10.00	PC	1.50	2.48	2.62	39.52%	5.5	15.00
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							37.04%	51.46	
8930287	JAMBONNEAU SUPERIEUR 3T 180G	4.00	PC	2.99	4.73	4.99	36.79%	5.5	11.96
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							36.79%	11.96	

Livraison du 13.12.2025 - B.L. N° 0300 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	470.24	25.86	658.58	694.80	28.60%	188.34
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	287.40	15.80	440.56	464.79	34.76%	153.16
FROMAGE A LA COUPE	5,50 %	21.72	1.19	32.14	33.90	32.42%	10.42
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	666.68	36.68	932.03	983.31	28.47%	265.35
GOURMET	5,50 %	11.96	0.66	18.92	19.96	36.79%	6.96
TOTAUX		1458.00	80.19	2082.23	2196.76	29.98%	624.23

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	470.24	25.86	658.58	694.80	28.60%	188.34
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	287.40	15.80	440.56	464.79	34.76%	153.16
FROMAGE A LA COUPE	5.50%	21.72	1.19	32.14	33.90	32.42%	10.42
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	666.68	36.68	932.03	983.31	28.47%	265.35
GOURMET	5.50%	11.96	0.66	18.92	19.96	36.79%	6.96
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	4.69	0.94				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	2.89	0.58				
COUT INT FROMAGE A LA COUPE	20.00%	0.22	0.04				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	6.66	1.33				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.12	0.02				
TOTAUX EN EUROS		1472.58	83.10	2082.23	2196.76	29.98%	624.23

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1472.58
TOTAL FACTURE TVA	83.11
TOTAL FACTURE TTC	1555.69

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :

- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 € par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 02.01.2026
N° FACTURE : 1101604910
Mt Total TTC EURO : 1555.69

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101604910 DATE FACTURE : 13.12.2025

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.